

PARIS, le 6 Mai 2011

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES EN MILIEU HOSPITALIER PUBLIC :

Que fait la Fédération Hospitalière de France ?

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, a lu avec intérêt la déclaration du Président de la Mutualité Française concernant les dépassements d'honoraires en milieu hospitalier qui servirait de « coupe-fil » à l'accès aux soins, nous ne pouvons qu'approuver ces propos.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., constate, comme le Figaro daté du 6 mai, que le tact et la mesure est largement dépassé : urologues, célèbres et volontiers censeurs (250 000 € par an), psychiatres, défenseurs de l'hôpital public (120 000 € par an), chirurgiens (500 000 € par an). Ces pratiques dépassent très largement les compléments d'honoraires demandés dans le cadre des médecins libéraux exerçant dans le secteur 2 et souvent stigmatisés à tort.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., interpelle la Fédération Hospitalière de France (FHF) prompte à attaquer la médecine libérale et les cliniques mais ne faisant rien face à cette situation connue depuis de très nombreuses années.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., rappelle son attachement à un secteur optionnel ouvert à tous sur la base du volontariat basé sur la démonstration de la démarche qualité avec des compléments d'honoraires solvabilisés par les assurances complémentaires pour réduire le reste à charge des patients. Le dialogue proposé dans ce domaine par le Président de la Mutualité doit nous inciter à une réflexion collective et positive.